

DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 1<sup>er</sup> octobre 1996

EMBARGO  
1<sup>er</sup> octobre 1996

TURQUIE  
Pas de sécurité sans droits de l'homme  
Cas d'appel

Texte commun à tous les dépliants

Les gouvernements tures qui se sont succédé au cours de ces dernières années ont tous fait de beaux discours sur les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme. En réalité, les membres de la police, de la gendarmerie et de l'armée continuent de violer les droits fondamentaux des citoyens tures en toute impunité.

Depuis douze ans, un conflit meurtrier oppose les forces gouvernementales et les groupes armés d'opposition, et plus particulièrement le Partiya Karkeren Kurdistan (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan). Les deux camps se rendent coupables d'atteintes aux droits de l'homme. Un grand nombre de leurs victimes sont des civils sans défense qui ne participent pas directement au conflit.

Les autorités ont pris toute une série de mesures sécuritaires en arguant que celles-ci étaient nécessaires pour mettre un terme à l'insurrection armée. Ces méthodes de répression particulièrement brutales, qui n'ont nullement contribué au maintien de la sécurité publique, constituent une menace grave pour la sécurité personnelle de chaque citoyen ture. Le recours à la torture et aux mauvais traitements est depuis longtemps généralisé et systématique en Turquie. Mais, depuis le début des années 90, de nouvelles formes de violations sont apparues : une vague sans précédent d'assassinats politiques a déferlé sur le pays et plus de 100 "disparitions" ont été signalées.

De nombreux membres de la société civile pensent qu'il est temps d'adopter un nouveau programme. Les gens prennent conscience qu'en l'absence de garanties idoines, les mesures extraordinaires de "sécurité" exposent tout un chacun à des violations de ses droits fondamentaux.

Cette campagne se fait l'écho de leurs appels en faveur du respect des droits de l'homme. Les réformes qui permettraient à la Turquie de mettre sa législation en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme ne sont ni complexes ni coûteuses. Elles ne sont que le prolongement des principes déjà reconnus par le droit ture et elles peuvent être mises en application dès maintenant.

TURQUIE. PAS DE SÉCURITÉ SANS DROITS DE L'HOMME

Cas d'appel

Dépliant 1

Les enfants et les adolescents

Dönç Talun, Mahir G. et Halil Ibrahim Okkali

Dépliant 2

La torture

Gülderen Baran

Dépliant 3

Les ouvriers

Halil Dinç

Dépliant 4

Les militants des droits de l'homme

Ali Ekber Kaya

Dépliant 5

La torture

Le Dr Rifat Yükselkaya

Dépliant 6

Les journalistes

Mensure Yüksel Erdoğan

Dépliant 7

Les villageois kurdes

Sülçüman Şeyhan

Dépliant 8

Civils non armés

Bektaş İveç

Dépliant 9

Les "disparitions"

Fehmi Tosun

Dépliant 10

Les procès inéquitables

Şelahattin Yılmaz

## Dépliant 1

### Les enfants et les adolescents

Personne, pas même un enfant, n'est à l'abri de la torture dans un poste de police en Turquie. Des enfants et des adolescents, interpellés dans la plupart des cas parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir commis des petits délits, sont torturés et maltraités dans les postes de police et privés de la protection spéciale prévue par la loi.

La législation turque reconnaît que les enfants ont besoin de garanties spéciales. Elle prévoit que les enfants âgés de moins de seize ans ne peuvent être interrogés que par un procureur et en présence d'un avocat. Or ces dispositions sont souvent transgressées.

Les enfants appartenant aux catégories défavorisées semblent particulièrement menacés, de même que les jeunes qui sont accusés d'infractions relevant de la Loi antiterroriste.

Depuis plusieurs dizaines d'années, Amnesty International attire l'attention sur les facteurs qui favorisent la torture et les mauvais traitements. L'Organisation dénonce la garde à vue au secret, le fait que les plaintes pour torture ne sont pas suivies d'enquêtes et que les responsables de tels agissements ne sont pas traduits en justice. La législation turque reconnaît que les enfants sont particulièrement vulnérables. Pour que ces garanties soient efficaces, le gouvernement turc devrait non seulement poursuivre les tortionnaires et les sanctionner, mais également prendre des mesures sévères à l'encontre des policiers et des gendarmes qui ne respectent pas les procédures régissant le placement d'enfants en détention.

### Dönç Talun

« Comment ont-ils pu les laisser tranquilles après ce qu'ils m'ont fait ? »

Dönç Talun n'avait que douze ans au moment de son arrestation, en janvier 1995. Son crime ? On lui reprochait d'avoir volé du pain.

Cette fillette a été détenue illégalement pendant cinq jours au siège de la police d'Ankara, sans être autorisée à rencontrer ses proches ni un avocat.

Elle a fait le récit suivant :

« Ils m'ont frappée dans la voiture tandis qu'ils m'emmenaient au siège de la police. Le soir, ils m'ont bandé les yeux, ils m'ont ligotée puis ils ont attaché un fil à mes doigts. Ils m'ont dit : « On va te donner quelque chose. » L'un d'entre eux a mis le générateur en marche ; ils m'ont aussi administré des décharges sur le visage. Le lendemain matin, ils m'ont interrogée [...] Je leur ai dit que je n'avais rien fait. L'un d'eux m'a frappée sur la tête avec son talkie-walkie. Ils m'ont aussi donné des coups dans le ventre [...] Les bleus que j'ai dans le cou sont les traces laissées par leurs coups de matraque. »

Un an plus tard, à son grand désespoir, Dönç Talun a appris que le procureur avait décidé de ne pas engager de poursuites contre ses tortionnaires.

Le système qui favorise la torture a servi une fois de plus à protéger les coupables.

Mahir G.

Sabri Ergül, député du Cumhuriyet Halk Partisi (CHP, Parti populaire républicain), a raconté dans les termes suivants sa visite à l'improviste dans les locaux du siège de la police de Manisa :

« J'ai entendu un cri et j'ai ouvert la porte de la pièce voisine pour voir ce qui se passait. Les jeunes gens étaient là, les yeux bandés ; certains d'entre eux étaient nus. »

Mahir G. était âgé de quatorze ans quand il a été arrêté avec 15 autres adolescents en décembre 1995. Les autorités ont affirmé que ces jeunes gens étaient membres du Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi (DHKP-C, Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple), mouvement illégal. Ils ont été accusés d'avoir écrit des slogans sur les murs, distribué des tracts et mis le feu à la boutique d'un barbier, bien que les pompiers aient affirmé que l'incendie n'était probablement pas d'origine criminelle.

Les jeunes gens ont déclaré qu'ils avaient été détenus au siège de la police de Manisa et torturés pendant dix jours. Le témoignage de Mahir illustre ce qui peut se passer lorsque les membres des forces de sécurité se sentent au-dessus des lois :

« ... Une dizaine de policiers se sont jetés sur moi [...] Ils me frappaient sans arrêt à la tête et au ventre [...] Ils m'ont obligé à me déshabiller et ils m'ont mis sous une douche glacée [...] J'entendais des pleurs et des cris en provenance d'autres pièces [...] Ils m'ont torturé les testicules [...] Quatre d'entre eux m'ont tenu les mains et les bras et ils m'ont administré des décharges électriques dans le pouce droit, les organes génitaux, les bras et le ventre... »

Ces sévices ont entraîné des séquelles psychologiques et physiques dont Mahir souffre encore aujourd'hui.

Halil Ibrahim Okkal\_

Halil Ibrahim Okkal\_, douze ans, a été arrêté le 27 novembre 1995 car on le soupçonnait de vol. Lorsque son père est venu le chercher le soir, il était couvert de contusions et avait le bras cassé. Quelques heures passées au poste de police lui ont valu trois jours d'hospitalisation.

Halil a expliqué qu'il avait été emmené au poste de police de Çınarlı\_, à Izmir, où deux policiers l'avaient interrogé. Ils l'avaient ensuite emmené dans les toilettes où ils l'avaient frappé à coups de matraque, puis à coups de pied après qu'il fut tombé à terre.

Une plainte a été déposée ; le procès des deux policiers s'est ouvert en mars 1996.

Đönç Talun, Mahir G. et Halil Ibrahim Okkal\_ sont trois des enfants dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au Premier ministre turc. Demandez-lui d'émettre des directives pour rappeler que tous les enfants placés en garde à vue ne doivent être interrogés que par un procureur et en présence d'un avocat, ainsi que le prévoit l'article 19 de la loi 2255, que leurs proches doivent être informés sans délai de leur placement en détention et être autorisés à les rencontrer, et que des sanctions sévères doivent être prises chaque fois que ces directives sont transgressées par des policiers.

Adressez vos appels au :

° Premier ministre

Bureau du Premier ministre

Babakanl\_k

06573 Ankara

Turquie.

Télécopies : (90) 312 417 0476

(90) 312 230 8896

Légendes :

Couverture :

1. Dönmez Talun

Intérieur :

2. Le procès de Mahir G. et de 15 autres jeunes gens qui auraient été torturés dans les locaux du siège de la police de Manisa et qui ont comparu devant la cour de sûreté de l'État d'Izmir pour appartenance à une organisation illégale.

3. Halil Ibrahim Okkal\_ (ci-dessus avec sa mère) n'avait que douze ans lorsque des policiers lui auraient cassé le bras droit au cours d'un interrogatoire, à Izmir, en novembre 1995.

## Dépliant 2

### La torture

Le recours à la torture est systématique et généralisé en Turquie bien que le droit international et la législation locale prohibent cette pratique, quelle que soit l'infraction reprochée au détenu. Deux instances intergouvernementales – le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) et le Comité contre la torture des Nations unies – ont constaté que la torture était couramment infligée dans les postes de police et que la législation turque ne prévoyait pas de garanties suffisantes.

Le CPT est le seul organisme qui peut se rendre dans les pays membres du Conseil de l'Europe et effectuer des visites sans préavis dans les centres de détention. En décembre 1992, une délégation du CPT a rapporté qu'elle avait découvert du matériel apparemment utilisé pour torturer les détenus dans les locaux de la direction de la police d'Ankara ainsi qu'à Diyarbakır.

Les pratiques qui favorisent la torture, à savoir la détention prolongée au secret, les rapports médicaux mensongers et le refus des autorités d'ordonner des enquêtes sur les plaintes pour torture, existent toujours. En revanche, les garanties élémentaires contre la torture – le droit de consulter un avocat ou un médecin et de recevoir la visite de ses parents et amis – ne sont jamais appliquées.

Les examens cliniques sont souvent sommaires : le médecin se contente de jeter un coup d'œil rapide sur un patient tout habillé et se trouvant à l'autre bout de la pièce, car le fait de rédiger un rapport médical détaillant les lésions constatées risquerait de lui coûter cher.

La durée maximale de la garde à vue est de quinze jours pour les suspects détenus en vertu de la loi antiterroriste ; cette durée est portée à trente jours dans la région placée sous état d'urgence. Les détenus affirment que les interrogatoires n'ont lieu que pendant les tout premiers jours. Il est difficile de ne pas en conclure que cette détention prolongée n'a d'autre but que de permettre la guérison des lésions résultant de tortures et qui, dans certains cas, ne guérissent jamais.

### Gülderen Baran

Au moment de son arrestation, le 4 août 1995, Gülderen Baran était une femme de vingt-deux ans en parfaite santé. Aujourd'hui, elle dépend entièrement de ses codétenues pour manger et s'habiller. Elle a en effet le bras droit paralysé et ne peut presque pas bouger le bras gauche ; elle ressent fréquemment des douleurs intenses et fait régulièrement des cauchemars.

Tout a commencé le jour où Gülderen Baran a été arrêtée et détenue pendant près de deux semaines au siège de la police d'Istanbul avant d'être présentée à un juge. Elle a décrit dans les termes suivants les sévices qui lui ont été infligés pendant sa première semaine de détention :

« ... J'ai été interpellée dans la rue à Beşiktaş par des policiers en civil. Ils m'ont frappée devant les passants puis [...] ils m'ont fait monter à bord d'un taxi [...]

« Quand nous sommes arrivés au siège de la sécurité à Aksaray, ils m'ont traînée par les cheveux à l'intérieur de l'immeuble [...] À partir de ce moment-là, j'ai eu constamment les yeux bandés [...] Ils m'ont déshabillée et m'ont suspendue en m'attachant les épaules à une poutre avant de me soulever [...] Ils m'ont aspergée d'eau glacée sous pression [...] Ils m'ont suspendue je ne sais combien de fois pendant plusieurs jours. Ils ont tenté de me violer sans y parvenir [...] Ils m'ont empêchée de dormir. Les premiers jours, ils ne m'ont même pas donné à boire... »

Le cauchemar de Gülderen Baran n'était pas terminé : le système qui a permis qu'elle soit torturée continue de la priver des soins médicaux nécessaires par son état. Elle suit des séances de physiothérapie, mais on l'empêche parfois de respecter ses rendez-vous. Ses mains sont attachées par des menottes lors des transferts à l'hôpital bien que les médecins aient expressément demandé qu'elle n'en porte pas.

Gülderen Baran est poursuivie aux termes de la loi antiterroriste pour appartenance à une organisation illégale et participation à une attaque armée contre un véhicule de la police. Elle a déposé une plainte, mais ses tortionnaires ont été laissés en liberté.

Gülderen Baran est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au ministre turc des Affaires étrangères. Dites-lui que vous avez eu connaissance du cas de Gülderen Baran et demandez-lui pourquoi la Turquie n'a pas

instauré les garanties contre la torture recommandées par le CPT et par le Comité des Nations unies contre la torture.

Adressez vos appels au :

° Ministre des Affaires étrangères

Ö\_İşleri Bakanl\_đ\_

06100 Ankara

Turquie.

Légendes :

Couverture :

1. Gülderen Baran

Intérieur :

2. Une salle d'interrogatoire dans un poste de police en Turquie. Des délégués du Conseil de l'Europe qui ont visité de manière impromptue des postes de police turcs ont découvert du matériel qui sert apparemment à infliger des tortures.

© Frans Hoeben/Hollandse Hoogte

### Dépliant 3

#### Les ouvriers

Des centaines de milliers d'ouvriers turcs ont participé à des manifestations depuis avril 1994, date à laquelle le gouvernement du Premier ministre Tansu Çiller a introduit un « plan d'austérité » économique. Une vague de colère a submergé le pays alors que le taux d'inflation atteignait 150 p. cent et que plus de 650 000 ouvriers perdaient leur emploi.

En dehors des zones militarisées du Sud-Est, l'État tolère un débat politique dans des environnements contrôlés comme les journaux et la télévision. Il en va autrement pour la politique de la rue : les citoyens turcs qui expriment publiquement leurs revendications risquent d'être arrêtés et battus.

Les syndicalistes sont victimes d'une répression brutale : ils sont harcélés, arrêtés et battus. Les manifestations sont dispersées avec violence par la police et des syndicalistes sont poursuivis en vertu de la loi antiterroriste pour des discours prononcés au cours de réunions syndicales. Les employeurs ont de plus en plus souvent recours aux sociétés privées de surveillance et aux forces de sécurité pour intimider les ouvriers.

La législation turque limite considérablement les droits syndicaux. La plupart des restrictions ont été introduites sous le régime militaire. Le gouvernement s'était engagé en 1991 à mettre la législation en conformité avec les normes internationales, mais très peu d'initiatives ont été prises en ce sens. L'État continue de réprimer le droit d'organisation, la liberté syndicale et la liberté d'expression.

#### Halil Dinç

« J'ai essayé de rencontrer la direction [...] Devant l'entrée, je me suis trouvé face à six ou sept agents de sécurité qui m'ont barré le passage. Quelques secondes plus tard, trois soldats armés de fusils sont arrivés en courant ; ils venaient de l'immeuble où sont installés les bureaux », explique Kees Marges, représentant spécial de la Fédération internationale des ouvriers des transports, lors de sa visite à des ouvriers licenciés en juillet 1995.

Halil Dinç est président de la section d'Izmir de la Türkiye Motorlu Ta`şıt    eileri Sendikası (T  MT  S, Union turque des travailleurs de l'industrie automobile et des transports). Il a participé, le 22 décembre 1995, à une manifestation pacifique organisée par une centaine de membres de ce syndicat devant le siège de la société de transport Nak-Kargo. Les membres de la T  MT  S s'étaient réunis pour manifester leur solidarité envers 45 ouvriers de la Nak-Kargo qui avaient été licenciés pour avoir refusé de rendre leur carte de syndiqué.

Les représentants de la T  MT  S qui avaient sollicité un entretien avec la direction ont été attaqués par la police antiémeutes. Halil Dinç, blessé à la tête, a dû recevoir sept points de suture et il a été en incapacité de travail pendant sept jours. Il a fait le récit suivant :



« ... Des policiers de la brigade antiémzutes et du poste de police local de Çamdibi [...] ont commencé à nous frapper, sans le moindre avertissement, alors que notre rassemblement était pacifique.

« Les policiers antiémzutes nous ont frappés à coups de matraque. Le chef du poste de police de Çamdibi m'a tapé sur la tête avec son talkie-walkie [...] J'avais la tête en sang mais des membres de la police antiémzutes ont continué de me frapper à coups de matraque, en particulier sur la tête. Ils m'ont également donné des coups de poing et de pied.

« ... Quelques jours plus tard, alors que je portais toujours un bandage sur la tête, des policiers m'ont à nouveau frappé sur le crâne à coups de poing. »

Lorsque Halil Dinç et sept autres syndicalistes se sont présentés au poste de police pour se plaindre des brutalités dont ils avaient été victimes, ils ont été placés en garde à vue pendant vingt-quatre heures.

Les membres de la TÜMTÖS ont maintenu un piquet de grève devant la Nak-Kargo. Leur mouvement est l'une des nombreuses actions de protestation organisées par les ouvriers tures pour défendre leur droit à la liberté syndicale.

Halil Dinç est l'un des cas que nous exposons dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au ministre ture du Travail et de la Sécurité sociale. Indiquez que Halil Dinç a déposé une plainte auprès du procureur de Bornova. Demandez des renseignements sur le résultat des investigations qui ont été menées. Insistez pour que les responsables soient traduits en justice et que Halil Dinç reçoive une indemnisation si les allégations de mauvais traitements étaient confirmées.

Adressez vos appels au :

° Ministre du Travail et de la Sécurité sociale

Çal\_Şma ve Şosyal Güvenlik Bakanl\_đ\_

06100 Ankara

Turquie.

Télécopie : (90) 312 212 7250

Légendes :

Couverture :

1. Halil Dinç

Intérieur :

2. Bien que la liberté d'organisation soit reconnue par la Constitution turque, les activités syndicales sont souvent la cible d'une répression violente. Bulent Beci, membre de la TÜMTÖS, a été battu par des gendarmes au cours d'un conflit du travail en juillet 1995.

#### Dépliant 4

##### Les militants des droits de l'homme

Les militants des droits de l'homme subissent de fortes pressions de la part des autorités. Nombre d'entre eux sont menacés, emprisonnés et torturés ; certains ont payé de leur vie leur engagement en faveur des droits de l'homme. Ceux qui recueillent des informations sur les violations dont sont victimes les personnes soupçonnées d'appartenance à des groupes armés sont souvent accusés de soutenir ces groupes. C'est ainsi qu'en décembre 1994, le directeur général de la sécurité, devenu par la suite ministre de la Justice, a affirmé que les plaintes pour torture n'étaient formulées que « dans le but de porter atteinte au combat mené par les forces de sécurité contre le terrorisme ». De telles déclarations mettent les militants des droits de l'homme encore plus en danger.

Amnesty International recueille depuis plusieurs dizaines d'années des informations sur le recours systématique à la torture et aux mauvais traitements en Turquie. Les facteurs qui favorisent ces pratiques sont les mêmes depuis des années, à savoir, principalement, la détention au secret, la réticence du système judiciaire à enquêter sur les plaintes pour torture et l'impunité quasi totale dont bénéficient les membres des forces de sécurité qui continuent d'être protégés par de hauts responsables de la police et de la gendarmerie, ainsi que par les procureurs, par les tribunaux et même par la loi.

##### Ali Ekber Kaya

« On ne vous remettra pas en garde à vue. La prochaine fois, on vous tuera. Et on s'arrangera pour qu'on ne retrouve jamais votre corps. »

Ali Ekber Kaya est l'une des nombreuses personnes en Turquie qui sont prêtes à mettre leur sécurité personnelle en danger pour défendre publiquement les droits de l'homme. Ce fonctionnaire, père de trois enfants, était président de la section de Tunceli de l'«*onsan Haklar\_ Derneđi*» (AHD, Association pour la défense des droits de l'homme), organisation politiquement indépendante créée en 1986 et qui dénonce fermement les violations des droits de l'homme. La section de Tunceli a été fermée à la suite de menaces et de harcèlement.

En mars 1995, Ali Ekber Kaya a été arrêté et emmené dans les locaux de la section antiterroriste au siège de la police de Tunceli car on le soupçonnait de liens avec une organisation interdite. Il a fait le récit suivant :

« On m'a conduit dans la "salle de torture". À mon avis, il y avait là sept ou huit policiers. Ils m'ont fait assoir et m'ont attaché ensemble les bras et les jambes. Puis ils m'ont arrosé avec un jet d'eau froide sous haute pression, en visant les parties les plus sensibles du corps telles que les reins, les organes génitaux et le rectum.

« ... Ils m'ont soulevé de sorte que tout le poids de mon corps portait sur mes bras. Tandis que j'étais ainsi suspendu, ils m'ont administré des décharges électriques dans les doigts et dans les organes génitaux.

« Ils m'ont tellement roué de coups que j'ai eu deux côtes cassées [...] Après ma libération, je suis allé voir un médecin, qui a confirmé que j'avais eu des côtes cassées [...] Il n'a pas voulu prendre le risque de rédiger un rapport. »

Ali Ekber Kaya a déposé une plainte pour torture, mais les autorités n'ont pas encore pris la décision d'intenter ou non des poursuites à l'encontre des policiers responsables. Cet homme a été libéré en mai et il a été acquitté de toutes les charges retenues à son encontre. Ses proches et d'autres militants de l'ADHD continuent de faire l'objet de menaces et de harcèlement. Ses tortionnaires sont toujours en liberté :

« Je rencontre mes tortionnaires presque tous les jours dans la rue ou au marché. Parfois, ils me disent bonjour ou m'invitent à boire un thé. Ils n'ont pas honte le moins du monde. »

Ali Ekber Kaya est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au Premier ministre. Réclamez l'ouverture sans délai d'une enquête impartiale sur la plainte pour torture formulée par Ali Ekber Kaya et demandez la comparution en justice de ses tortionnaires.

Adressez vos appels au :

° Premier ministre

Bureau du Premier ministre

Baþbakanlık

06575 Ankara

Turquie.

Téléphones : (90) 312 417 0476

(90) 312 230 8896

Légendes :

Couverture :

1. Ali Ekber Kaya

Intérieur :

2. Un militant des droits de l'homme de la section de l'ADHD de Van, dans le sud-est de la Turquie, retranscrit le témoignage d'une victime de l'évacuation forcée d'un village. La section locale a été fermée, ses membres ayant été menacés de mort. © R. Maro.

## Dépliant 5

### La torture

La Constitution turque dispose : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des mauvais traitements. » La torture est considérée comme une infraction grave par le Code pénal. Les garanties élémentaires contre ce type de sévices, comme le droit pour un détenu de consulter un avocat et un médecin, de recevoir la visite de ses parents et amis et d'être présenté sans délai à un juge, ne sont pas appliquées en Turquie.

Le recours à la torture et aux mauvais traitements est systématique. Amnesty International dénonce depuis de nombreuses années les facteurs qui favorisent de telles pratiques, à savoir la détention prolongée au secret – période pendant laquelle sont menés les interrogatoires –, les certificats médicaux mensongers ou incomplets, le refus des autorités d'ordonner une enquête sur les plaintes pour torture et, enfin, un cadre législatif et judiciaire qui cautionne de telles pratiques.

Le droit de consulter un médecin est une garantie importante contre la torture. En Turquie, les détenus ne peuvent consulter librement un médecin, encore moins le médecin de leur choix. Les examens cliniques sont le plus souvent purement symboliques et les certificats médicaux sont totalement malhonnêtes. Lorsque des médecins prennent le risque de rédiger des rapports détaillés pour qu'ils soient versés au dossier de la victime, les juges et les procureurs ne tiennent bien souvent aucun compte des allégations de torture ou les rejettent.

Jusqu'en 1992, les détenus avaient en théorie le droit de rencontrer un avocat, mais cette possibilité leur était refusée dans la pratique. Depuis 1992, les personnes détenues en vertu de la loi antiterroriste, qui sert à incarcérer de nombreux prisonniers d'opinion, ne disposent même plus de ce droit.

Les suspects sont donc maintenus au secret sans aucun contact avec l'extérieur, et leur détention n'est parfois pas officiellement reconnue. De telles conditions ne peuvent que favoriser le recours à la torture.

### Dr Rifat Yüksekkaya

Lorsqu'il était étudiant, le Dr Rifat Yüksekkaya avait participé à des activités politiques comme la célébration du Nouvel an kurde à Diyarbakır. Les forces de sécurité ne l'ont pas oublié.

Il a été arrêté le 2 juin 1995 alors qu'il rendait visite à un ami. Trois autres personnes qui avaient eu des liens par le passé avec le journal kurde Medya Güneşi (Le soleil des Médés), fermé en 1994, ont également été interpellés le même jour. Ils ont tous les quatre été accusés d'appartenance à une organisation interdite et emmenés dans les locaux de la section antiterroriste au siège de la police d'Istanbul.

La police a nié pendant plusieurs jours détenu Rifat Yüksekkaya, qui a été torturé en toute impunité pendant sa détention au secret. Il a fait le récit suivant :

« ... Ils m'ont bandé les yeux et ils m'ont emmené pour m'interroger. Il y avait au moins quatre policiers [...] Ils ont menacé de me tuer [...] J'ai dû me déshabiller [...] Ils m'ont administré des décharges électriques et ils m'ont tordu les testicules, puis ils m'ont arrosé avec un jet d'eau [...] J'ai perdu connaissance [...] Cela a duré pendant cinq jours environ.

« ... Le sixième jour [...] j'ai été battu et violemment frappé à coups de pied [...] J'ai eu deux côtes cassées. Après ça, ils ont arrêté de me torturer. »

Le Dr Rifat Yüksekkaya a déposé une plainte auprès du procureur d'Istanbul mais il n'a pas reçu de réponse. Libéré le 4 novembre 1995, il est toujours en instance de procès pour soutien à une organisation interdite.

Hilal Okumuş, épouse d'un ancien rédacteur en chef de Medya Güneşi, a également été arrêtée le 2 juin 1995. Cette femme, qui était enceinte de sept mois, a fait le récit suivant :

« Ils m'ont dit : « On a ton mari et on va le tuer si tu n'avoues pas. On va te torturer et on fera peut-être du mal à ton bébé. » J'ai commencé à avoir des contractions pendant la première semaine de détention et j'ai été emmenée à l'hôpital de Haseki. On n'a pas pu m'examiner correctement parce que les policiers sont restés dans la salle d'examen. Le médecin ne s'en est pas formalisé et il a rédigé un

rapport dans lequel il disait que j'étais en bonne santé. »

Les examens médicaux devraient être une garantie importante contre la torture et les mauvais traitements. Toutefois, en Turquie, les examens médicaux inappropriés et les certificats mensongers font désormais partie du système qui aide les tortionnaires et les protège.

Le Dr Rifat Yüksekkaya est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au ministre turc de l'Intérieur. Demandez des renseignements sur la suite donnée à la plainte officielle, corroborée par des éléments médicaux, déposée par le Dr Rifat Yüksekkaya à la mi-95. Réclamez la comparution en justice des responsables et le versement d'une compensation à la victime.

Adressez vos appels au :

° Ministre de l'Intérieur

İçişleri Bakanlığı

06644 Ankara

Turquie.

Téléphones : (90) 312 418 1795

Légendes :

Couverture :

1. Dr Rifat Yüksekkaya.

Intérieur :

2. Hilal Okumuş était enceinte de sept mois au moment de son arrestation en juin 1995. Les policiers l'ont menacée de faire du mal à son bébé pour la contraindre à signer des aveux.

## Dépliant 6

### Les journalistes

La Turquie est l'un des pays les plus dangereux au monde pour ceux qui veulent faire carrière dans le journalisme. Dix-sept journalistes qui couvraient la situation des droits de l'homme dans le Sud-Est ont été tués ou ont "disparu" après leur arrestation par les forces de sécurité depuis 1992. D'autres ont été emprisonnés et torturés. Les journalistes sont en danger dans tout le pays. Un photographe qui travaillait pour un quotidien national aurait été battu à mort par des policiers à Istanbul en janvier 1996.

Les autorités ne dénoncent pas les meurtres de journalistes, mais sont promptes à condamner les publications pour lesquelles travaillaient les victimes en les accusant de propager des idées « séparatistes ». Une circulaire gouvernementale confidentielle a accusé le quotidien Özgür Ülke (Pays libre) d'être « une menace sérieuse ». Moins de trois jours plus tard, le 3 décembre 1994, les bureaux de ce journal à Istanbul et à Ankara ont été détruits par des attentats à l'explosif qui ont fait un mort et 19 blessés.

Les médias sont très actifs en Turquie. Jamais auparavant les citoyens turcs n'avaient eu accès à autant d'informations et d'idées. Les autorités imposent toutefois des restrictions très strictes à la liberté d'expression s'agissant des questions de sécurité ou du « séparatisme » kurde. Or, on ne peut parler de liberté d'expression tant que les journalistes ne peuvent rapporter des informations sans risquer de sacrifier leur liberté, voire leur vie.

### Mensure Yüksel Erdohan

« Ils m'ont dit : « Maintenant, on va te tuer. On va t'enterrer ici et personne n'en saura rien. » J'étais terrorisée. »

Mensure Yüksel Erdohan est devenue rédactrice en chef d'Özgür Ülke (Pays libre) à l'âge de vingt-deux ans alors que les bureaux de ce journal venaient d'être détruits par une bombe à la fin de 1994. Cette publication a été fermée par les autorités en février 1995.

Mensure Yüksel Erdohan a été arrêtée et inculpée de plus de 30 délits en vertu de l'article 8 de la Loi antiterroriste, qui prévoit une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour les déclarations considérées comme « séparatistes », même lorsqu'elles sont non violentes. Cette femme, qui risquait de passer plusieurs dizaines d'années en prison, a tenté de quitter la Turquie après cinq mois de détention.

Elle a été interpellée à Edirne, non loin de la frontière, le 24 septembre 1995, puis interrogée par les sections antiterroristes de la police d'Edirne et d'Istanbul. Selon son récit, elle a été déshabillée et soumise à des sévices sexuels. On lui aurait également administré des décharges électriques. Elle n'a pas été autorisée à consulter un avocat, et les demandes formulées par ses proches et par son avocat pour la rencontrer ont été rejetées.

Elle a fait le récit suivant : « Pendant ma détention au siège de la police d'Istanbul, j'ai reçu des décharges électriques [...] Quand ils enregistraient mes déclarations, ils me découvraient les seins et ils les caressaient [...] Ils m'ont battu jusqu'à ce que je perde connaissance [...] Ils me disaient : « On va te coller une sale arme dans les mains et on va te mettre sur le dos toute une série d'attaques à main armée. Tu vas passer le restant de tes jours en prison. »

Mensure Yüksel Erdohan a été arrêtée officiellement le 5 octobre 1995, soit douze jours après la date réelle. Elle s'est plainte d'avoir été torturée auprès du procureur et du juge, mais ses déclarations n'auraient pas été retranscrites dans le procès-verbal de l'audience. Elle affirme que le juge a empêché le greffier de retranscrire sa plainte en l'interrompant et en changeant de sujet.

Les pressions exercées sur les journalistes sont plus fortes dans le Sud-Est, mais ceux qui commentent les activités des responsables gouvernementaux et des forces de sécurité courent des risques quel que soit l'endroit où il se trouvent. Metin Göktepe, photographe, couvrait les funérailles de prisonniers politiques battus à mort dans une prison d'Istanbul au début de janvier 1996. La police est intervenue et a arrêté plusieurs centaines de personnes.

Le corps de Metin Göktepe a été retrouvé le 8 janvier dans l'enceinte d'un centre sportif où les détenus avaient été amenés. Il avait été battu à mort.

Mensure Yüksel Erdoğan est l'une des femmes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au chef de la police d'Istanbul. Réclamez l'ouverture sans délai d'une enquête impartiale sur la plainte pour torture formulée par Mensure Yüksel Erdoğan, la comparution en justice des responsables et le versement d'une compensation à la victime.

Adressez vos appels au :

° Chef de la police d'Istanbul  
Istanbul Emniyet Müdürü  
Istanbul Emniyet Müdürlüğü  
Aksaray  
Istanbul  
Turquie.

Légendes :

Couverture :

1. Mensure Yüksel Erdoğan

Intérieur :

2. Les bureaux du quotidien Özgür Ülke à Istanbul à la suite d'un attentat à l'explosif en décembre 1994. Cette attaque est survenue après une période de harcèlement de la part des autorités.

© Popperfoto

## Dépliant 7

### Les villageois kurdes

Alors que le gouvernement turc évoque publiquement les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme, la situation ne cesse en fait d'empirer. Une vague sans précédent d'assassinats politiques a submergé le Sud-Est depuis la mi-91, date à laquelle certains éléments au sein des forces de sécurité se sont mis hors la loi et ont déclenché une sale guerre totale.

Depuis le début du conflit, les droits fondamentaux des villageois du sud-est de la Turquie, pris sous les feux croisés des deux camps, ne sont plus protégés.

La plupart des victimes d'exécutions extrajudiciaires dans les régions rurales sont des villageois kurdes qui refusent de faire partie de la milice des protecteurs de village. L'État turc a manqué par deux fois à ses engagements envers ces villageois. À l'origine, le système des protecteurs de village avait été mis en place parce que les forces de sécurité étaient incapables de protéger les villages contre les attaques du PKK. Actuellement, l'État ne fait rien pour protéger ces mêmes villages des violations flagrantes des droits fondamentaux perpétrées par ses propres forces de sécurité.

Le gouvernement turc est tenu par ses obligations découlant des traités internationaux de prendre des mesures afin d'empêcher les violations des droits de l'homme, de poursuivre les responsables et d'accorder une indemnisation aux victimes. Le fait que les autorités n'aient pas pris les mesures nécessaires laisse à penser que les plus hautes sphères de l'État cautionnent les violations flagrantes et systématiques des droits fondamentaux.

### Sülçyman Şeyhan

« J'ai tué ton père et maintenant c'est ton tour. »

Cette menace a été envoyée en février 1996 par un correspondant anonyme à la famille de Sülçyman Şeyhan. Ses proches n'avaient reçu aucune nouvelle de lui depuis son arrestation, le 30 octobre 1995. Son corps a été retrouvé par des membres de sa famille au fond d'une citerne dans un village qui avait été évacué.

Sülçyman Şeyhan, un villageois kurde de cinquante-huit ans, habitait à Dargçeit (département de Mardin). Un matin, il était en train de regarder la télévision quand des militaires et des protecteurs de village sont venus l'arrêter. Bien que plusieurs personnes aient assisté à son interpellation et que des codétenus l'aient apparemment vu au quartier général du bataillon de gendarmerie de Dargçeit, les autorités n'ont jamais reconnu sa détention.

La fille de Sülçyman Şeyhan a été arrêtée le même jour. Elle affirme avoir été insultée et battue avant d'être relâchée trois jours plus tard.

Sülçyman Şeyhan et sa fille ont été arrêtés dans le cadre d'une opération de sécurité menée après que le PKK eut assassiné trois personnes. Les opérations de sécurité dans les villages sont habituellement menées par des gendarmes, des membres des unités spéciales appelées Özel Tim et des protecteurs de village agissant ensemble ou séparément, qui n'hésitent pas à torturer sauvagement et à tuer des villageois sans protection. Une centaine de personnes ont été arrêtées le même jour que Sülçyman Şeyhan. Six d'entre elles ont "disparu". Elles s'appelaient Davut Alt\_nkaynak, Abdurrahman Coşkun, Abdurrahman Olcaç, Mehmet Emin İslan, Şeyhan Doğan, treize ans, et Nedim Akkoyun, douze ans.

Les responsables n'ont pas été déférés à la justice.

Sülçyman Şeyhan est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au Premier ministre turc. Demandez la désignation immédiate d'une commission impartiale formée d'experts chargés d'enquêter sur la mort de Sülçyman Şeyhan et sur la "disparition" de Nedim Akkoyun, Davut Alt\_nkaynak, Şeyhan Doğan, Abdurrahman Coşkun, Abdurrahman Olcaç et Mehmet Emin İslan.

Adressez vos appels au :

° Premier ministre

Bureau du Premier ministre

Başbakanlık



06573 Ankara

Turquie.

Télégrammes : Premier ministre, Ankara, Turquie.

Télécopies : (90) 312 417 0476

(90) 312 230 8896

Légendes :

Couverture :

1. Süleyman Şeyhan

Intérieur :

2. Personne n'a revu Şeyhan Doğan, treize ans, arrêté en même temps que Süleyman Şeyhan.

## Dépliant 8 Civils non armés

Depuis douze ans, un conflit sanglant oppose les forces gouvernementales turques aux combattants du Partiya Karkeren Kurdistan (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) dans le Sud-Est. Comme cela se produit dans tous les conflits aujourd'hui, la plupart des victimes des affrontements sont des civils non armés qui sont pris pour cibles par les deux camps.

Lorsqu'une personne est enlevée par un groupe armé d'opposition ou qu'elle "disparaît" après avoir été interpellée par les forces de sécurité, une famille entière se trouve alors plongée dans l'angoisse, ne sachant pas si la personne qui leur est chère est encore vivante.

Les groupes armés d'opposition sont tenus de respecter certaines normes humanitaires. Le PKK a déclaré qu'il s'engageait à respecter l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 qui protègent les individus en cas de conflit. L'article 3 dispose que les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités doivent être traitées avec humanité en toutes circonstances et qu'elles ne doivent pas être maltraitées ni tuées. Des exactions, notamment l'homicide de civils et de prisonniers, perpétrés par des membres du PKK et d'autres groupes armés d'opposition, comme le Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi (DHKP-C, Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple), continuent toutefois d'être signalés.

### Bektaş Avcı

« Il y a tellement de choses que je voudrais partager avec lui. [...] Même le simple fait de faire la cuisine est souvent difficile parce que cela n'a pas de sens de préparer ses plats préférés alors qu'il n'est pas là... »

Bektaş Avcı était enseignant à l'école de Üzenköy, non loin de Bingöl, dans le sud-est de la Turquie. Le 24 octobre 1995, deux membres armés du PKK se sont présentés à son domicile. Un quart d'heure plus tard, il était enlevé et rien ne serait plus jamais comme avant pour ses proches. Selma Avcı, son épouse, a décrit le sentiment de vide qu'elle ressent :

« Psychologiquement cela nous a, bien sûr, profondément affectés moi et mes enfants. Il y a un vide dans notre vie. Je ne peux pas imaginer vivre sans lui. Aujourd'hui encore, je l'attends [...] Cela a eu des conséquences graves pour les enfants [...] Nous sommes perturbés, à tous les niveaux [...] Tout me semble vide, je n'ai plus aucun but. Ma vie n'a plus de sens [...] C'est très difficile. Si Dieu le veut, le pire n'arrivera pas et il reviendra un jour. »

Depuis trois ans, la famille de Bektaş Avcı cherche à savoir ce qu'il est devenu. Il a été enlevé uniquement parce qu'il était enseignant. Le PKK considère les enseignants comme une cible militaire sous prétexte que les cours sont dispensés uniquement en langue turque dans les écoles publiques. En dépit de leurs déclarations prônant le respect des droits fondamentaux des non-combattants, les membres du PKK ont assassiné quelque 90 enseignants au cours de la dernière décennie.

Bektaş Avcı est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au Comité du Kurdistan. Demandez-lui de faire état de la préoccupation d'Amnesty International au sujet de la vie et de l'état de santé de Bektaş Avcı et d'exhorter publiquement la direction du PKK à libérer cet homme ou à fournir des renseignements sur son sort.

Adressez vos appels au :

° Comité du Kurdistan  
14 rue des Guildes  
1040 Bruxelles  
Belgique.

Légendes :

Couverture :

1. Bektaş Avcı

Intérieur :

2. Des écoliers dans le sud-est de la Turquie. Depuis 1984, 90 enseignants ont été arbitrairement tués par le PKK. © R. Maro.

## Dépliant 9

### Les "disparitions"

Les "disparitions" sont un phénomène nouveau et inquiétant en Turquie. Il y a dix ans, aucune personne placée en garde à vue ne "disparaissait". Plus de 50 "disparitions" ont été recensées en 1994 ; le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires a fait observer que ce nombre était plus élevé que dans n'importe quel autre pays.

Amnesty International dénonce depuis de nombreuses années les facteurs qui favorisent les violations des droits de l'homme, à savoir la détention prolongée au secret pendant laquelle ont lieu les interrogatoires, le refus des autorités d'enquêter sur les plaintes pour violations des droits fondamentaux, l'impunité quasi totale dont bénéficient les membres des forces de sécurité responsables des violations et, enfin, le cadre législatif et judiciaire qui cautionne de telles pratiques. Ces facteurs, nullement combattus par les autorités, contribuent aujourd'hui à amplifier le phénomène des "disparitions".

Les "disparitions" sont une forme de violation des droits de l'homme qui n'affecte pas seulement la victime mais aussi toute sa famille. La loi et la force brutale ont été utilisées contre les familles des "disparus" qui cherchaient à connaître le sort de leurs proches et à identifier les responsables des "disparitions". Ceux qui ont tenté d'attirer l'attention ont été insultés, battus et placés en garde à vue par la police.

### Fehmi Tosun

« Assez de "disparitions" – les responsables doivent être jugés. »

Ce slogan figurait sur une affiche murale de l'önsan Haklar\_ Örgütü (OHÖ, Association pour la défense des droits de l'homme) interdite par les préfets d'Istanbul et d'Ankara.

Fehmi Tosun, ouvrier de la construction âgé de trente-six ans, a été vu pour la dernière fois au moment de son arrestation par trois policiers en civil devant son domicile, dans le quartier d'İve\_İar à Istanbul, en octobre 1995. Han\_m Tosun parle de la dernière fois où elle a vu son mari :

« ... Je suis sortie sur le balcon. J'ai vu deux hommes de forte corpulence qui tenaient Fehmi par les bras et qui le traînaient vers une voiture Broadway de couleur blanche. Fehmi criait : « Au secours, ils m'emmènent pour me tuer ! » et il résistait pour ne pas monter dans la voiture. Je suis descendue en criant. Quand je suis arrivée en bas, ils n'avaient pas encore fait monter Fehmi dans la voiture ; il hurlait sans arrêt. J'ai couru vers la voiture, mais elle a démarré à toute vitesse. »

Les demandes d'information adressées par Han\_m Tosun aux autorités sont restées sans réponse. La femme et les filles de Fehmi Tosun ignorent tout de son sort.

Les autorités font preuve d'une indifférence totale envers les familles des "disparus". Celles qui ont tenté d'attirer l'attention sur le sort de leurs proches ont été victimes de nouvelles violations de leurs droits fondamentaux.

K\_ymet Tekin affirme avoir été insulté, frappé à coups de pied et traité de « mère de terroriste » quand elle s'est enquis du sort de son fils Ahmet Tekin. Celui-ci a été arrêté le 7 mai 1994 alors qu'il se rendait en autobus de Diyarbak\_r au village de Darakol. Personne ne l'a revu. Hurmuz Diril, un ancien du village de Kovankaya (département de Hakkari), a été incarcéré lorsqu'il s'est rendu à Beytüyürebab pour tenter d'obtenir des renseignements sur İlyas Edip Diril et Zeki Ercan Diril, deux enfants de son village qui avaient "disparu".

Eminö Oeak, mère de Hasan Oeak "disparu" à Istanbul en mars 1995 et dont le corps a été retrouvé dans un terrain vague, a été battue par des policiers en juillet 1995 près de la tombe de son fils. Sa fille Macide était au nombre des 42 personnes venues elles aussi se recueillir sur la tombe. Toutes ont été battues, traînées sur le sol et détenues pendant une nuit entière au poste de police.

Fehmi Tosun est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au ministre turc de l'Intérieur. Exprimez votre profonde préoccupation au sujet de la "disparition" de Fehmi Tosun, survenue apparemment après son arrestation, et demandez l'ouverture d'une enquête impartiale confiée à une commission composée d'experts.

Adressez vos appels au :

° Ministre de l'Intérieur

ministère de l'Intérieur

İçişleri Bakanlığı

06644 Ankara

Turquie.

Téléphones : (90) 312 418 1795

Légendes :

Couverture :

1. L'épouse de Fehmi Tosun. © M. Dayanan.

Intérieur :

2. Emin Özak, peu avant son arrestation à Istanbul, le 8 juillet 1995. Elle faisait partie d'un groupe de familles de "disparus" qui manifestaient dans l'avenue İstiklal à Istanbul ; des policiers brandissant des matraques ont dispersé la foule. © Cumhuriyet.

## Dépliant 10

### Les procès inéquitables

Les procès qui se sont déroulés après le coup d'État militaire de 1980 devant des tribunaux d'exception étaient des plus inéquitables. Les juges n'ordonnaient aucune enquête sur les plaintes pour torture et retenaient à titre de preuve des aveux obtenus sous la torture. De nombreuses personnes accusées de crimes politiques n'ont pas pu bénéficier de l'assistance d'un avocat. Lorsqu'elles bénéficiaient d'un défenseur, celui-ci n'était pas autorisé à s'entretenir librement avec son client ni à plaider à l'audience. De nombreux accusés ont été privés de papier et de crayon pour préparer leur défense ou pour prendre des notes relatives à la procédure suivie contre eux. Des milliers de citoyens turcs ont ainsi été emprisonnés à l'issue de procès qui n'étaient qu'une parodie de justice. Un petit nombre d'entre eux sont toujours incarcérés et ils purgent les peines qui leur ont été infligées par les tribunaux d'exception. Aujourd'hui, les infractions politiques sont habituellement jugées par les cours de sûreté de l'État dans l'une des huit villes principales du pays. Ces juridictions sont présidées par trois juges, dont un militaire.

### Şelahattin İmreçk

« Les avocats ne servaient à rien pendant le procès. Ils n'étaient pas autorisés à plaider. Leurs observations écrites ont été jointes au dossier mais je ne pense pas que quelqu'un les ait lues. »

Şelahattin İmreçk, instituteur, père de deux enfants, a été cruellement torturé et condamné à mort à l'issue d'un procès des plus inéquitables en 1980. Sa condamnation à mort a été commuée en une peine de vingt ans d'emprisonnement, il est libérable le 31 mai 2000. Un organisme spécialisé des Nations unies a considéré que l'incarcération de cet homme était arbitraire et demandé aux autorités turques de remédier à cette situation. Aucune mesure n'a été prise en ce sens pour l'instant.

Şelahattin İmreçk a comparu devant un tribunal militaire, qui l'a reconnu coupable de vol à main armée et de meurtre commis pour le compte du Partiya Karkerên Kurdistan (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), mouvement interdit. Il nie entièrement les faits et tente d'obtenir un nouveau procès. Les seuls éléments à charge semblent les déclarations contradictoires faites par des personnes qui avaient également été torturées. Les éléments qui auraient pu l'innocenter ont été constamment passés sous silence.

Şelahattin İmreçk a déclaré qu'il avait été torturé par la police pendant plus de trois semaines avant son procès. Il affirme que les policiers l'ont déshabillé et qu'ils ont posé le canon d'une arme sur sa tête après avoir ôté le cran de sûreté. Il ajoute qu'il a été frappé à coups de pied et battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Les policiers lui auraient brûlé la main avec des cigarettes, laissant des marques qui sont encore visibles.

Cet homme a été jugé par un tribunal d'exception avec 571 autres personnes, toutes accusées d'activités liées au PKK. Exceptionnellement, Şelahattin İmreçk était assisté d'un avocat, mais il n'a pu le rencontrer qu'une seule fois et pendant quelques minutes seulement. Il a reçu l'acte d'accusation quinze jours avant son procès, mais il n'a pas eu le temps de le lire car, hormis une pause d'un quart d'heure au moment du déjeuner, les prisonniers étaient occupés à chanter des marches et à faire des exercices physiques de 5 h 30 du matin à 21 heures. On lui a refusé du papier et un crayon, et son avocat n'a pas été autorisé à plaider.

En avril 1995, Amnesty International a soumis le cas de cet homme au groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, qui a immédiatement transmis le dossier aux autorités turques, sans jamais recevoir de réponse. En septembre 1995, le groupe de travail a considéré que la détention de Şelahattin İmreçk était arbitraire et il a demandé au gouvernement turc de « prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation ». Aucun nouveau procès n'a été ordonné. Şelahattin İmreçk entame sa seizième année de détention et le gouvernement continue d'ignorer les recommandations d'un organisme intergouvernemental.

Şelahattin İmreçk est l'une des personnes dont nous exposons le cas dans le cadre de notre campagne. Rejoignez-nous en écrivant au ministre turc de la Justice. Exhortez le gouvernement à veiller à ce que Şelahattin İmreçk soit réjugé sans délai.

Adressez vos appels au :

° Ministre de la Justice

ministère de la Justice

Adalat Bakanl\_đ\_

06659 Ankara

Turquie.

Télécopies : (90) 312 417 3954

Légendes :

Couverture :

1. Selahattin ĩimřek

Intérieur :

2. Selahattin ĩimřek est actuellement détenu dans la prison de Ceyhan, non loin d'Adana. Il purge une peine de vingt ans d'emprisonnement infligée en 1980 à l'issue d'un procès des plus inéquitables et il est libérable le 31 mai 2000. Un organisme spécialisé des Nations unies a considéré que la détention de cet homme était « arbitraire ».

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Turkey: Appeal Case Leaflets. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONALE - ÉFAI - octobre 1996. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :